#### ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION PRÉVISION 5 / 7 - 2013, CAUSES TARIFAIRES 2013 et 2014 (000 \$)

ligne		Budget Cause 2013			Budget 5-7 2013			Budget Cause 2014		
-		Total budget Cause 2013	Projets inférieurs à 1,5 M\$	Projets supérieurs à 1,5 M\$	Total budget 5-7 2013	Projets inférieurs à 1,5 M\$	Projets supérieurs à 1,5 M\$	Total budget Cause 2014	Projets inférieurs à 1,5 M\$	Projets supérieurs à 1,5 M\$
1	FRAIS REPORTÉS									
2	ACTIFS INTANGIBLES	6 824	4 530	2 294	6 521	4 227	2 294	6 067	6 067	0
3	PROGRAMMES COMMERCIAUX	21 715	21 715	0	19 216	19 216	0	20 573	20 573	0
4										
5	TOTAL DES FRAIS REPORTÉS	28 539	26 245	2 294	25 737	23 443	2 294	26 640	26 640	0
6										
7	<u>IMMOBILISATIONS</u>									
8	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	38 947	28 851	10 096	44 335	35 273	9 062	40 947	34 388	6 559
9	RENFORCEMENT DU RÉSEAU	1 000	1 000	0	1 000	1 000	0	1 000	1 000	0
10	AMÉLIORATION DU RÉSEAU	61 562	37 960	23 602	61 628	49 305	12 323	66 249	42 680	23 569
11	TRANSMISSION - RÉSEAU	1 353	1 353	0	1 482	1 482	0	2 744	260	2 484
12	ENTREPOSAGE DU GAZ	377	220	157	1 271	837	434	453	453	0
13	INSTALLATIONS GÉNÉRALES	14 733	13 171	1 562	16 159	14 690	1 469	14 588	13 443	1 145
14	FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS	14 370	11 686	2 684	14 110	11 876	2 234	15 269	11 293	3 976
15	AUTRES	1 327	1 327	0	1 208	1 208	0	1 111	1 111	0
16	DÉCISION CT2014 AJUSTEMENT TX STANDARD MOI(*)							(1 365)	(1 365)	0
17										
18	CONTRIBUTIONS									
19	SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES	(14 133)	(0)	(14 133)	(10 134)	0	(10 134)	0	0	0
20										
21	TOTAL DES IMMOBILISATIONS	119 535	95 567	23 968	131 059	115 671	15 388	140 996	103 263	37 733
22										
	INTÉGRATION DES PROJETS HORS BASE									
24	AU SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE									
25	IMMOBILISATIONS	23 188		23 188	20 457		20 457	(900)		(900)
26	ACTIFS INTANGIBLES	0		0	0		0	2 210		2 210
27										
28	TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION	171 262	121 812	49 450	177 253	139 114	38 139	168 946	129 903	39 043

(\*) Main-d'œuvre imputée aux immobilisations

Original : 2013.10.03 Révisé : 2014.05.22

### ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION PRÉVISION 5 / 7 - 2013, CAUSES TARIFAIRES 2013 et 2014 (000 \$)

No de ligne			<u>Écarts</u>	Budget Cause 2013	5 / 7 2013	Budget Cause 2014	<u>Écarts</u>
1	FRAIS REPORTÉS						
2	Actifs Intangibles		(303)	6 824	6 521	6 067	(454)
3 4	(Voir le détail au Gaz Métro - 9, document 4, p. 12) Programmes commerciaux	(1)	(2 499)	21 715	19 216	20 573	1 357 (2)
5 6	TOTAL DES FRAIS REPORTÉS	-	(2 802)	28 539	25 737	26 640	903
7	TOTAL DES FRAIS REPORTES	-	(2 802)	26 339	23 737	20 040	903
8							
9	<u>IMMOBILISATIONS</u>						
10 11	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	(3)	4 719	47 148	51 867	50 146	(1 721) (3)
12	(Voir le détail au Gaz Métro - 9, document 4, p. 13)	(3)	4715	47 140	31 007	30 140	(1721) (3)
13	Contributions clients - autres		808	(6 509)	(5 701)	(7 494)	(1 793) (4)
14	Contributions clients - 300\$	_	(138)	(1 693)	(1 831)	(1 705)	126
15 16	Total développement du réseau		5 388	38 947	44 335	40 947	(3 388)
17	RENFORCEMENT DU RÉSEAU		0	1 000	1 000	1 000	0
18							
19	AMÉLIORATION DU RÉSEAU	(5)	4.007	7.400	0.440	0.407	(0)
20 21	Branchements d'immeubles Protection cathodique	(5) (6)	1 307 1 111	7 106 2 376	8 413 3 487	8 407 3 688	(6) 201
22	Mesurage	(0)	0	6 700	6 700	7 100	400
23	Régulateurs de pression		216	3 139	3 355	2 382	(973)
24	Postes de livraison	(7) (8)	1 765	229 42 011	1 994 37 626	3 451	1 457 (7) 3 595 (8)
25 26	Conduites principales Biogaz	(0)	(4 385) 53	42 011	53	41 221 0	3 595 (8) (53)
27	Total Amélioration du réseau	_	66	61 562	61 628	66 249	4 621
28							
29 30	TRANSMISSION - RÉSEAU  Raccordement et Régularisation		100	4.252	4 400	2 744	1.262 (0)
31	Total Transmission - Réseau	-	129 129	1 353 1 353	1 482 1 482	2 744	1 262 (9) 1 262
32							
33	ENTREPOSAGE DU GAZ						4-1-1 /1-1
34 35	Usine de liquéfaction Total Entreposage du gaz	(10)	894 <b>894</b>	377 377	1 271 1 271	453 453	(818) (10) (818)
36	Total Entreposage du gaz		034	3//	1271	433	(010)
37	INSTALLATIONS GÉNÉRALES						
38	Structures et améliorations		402	3 840	4 242	5 353	1 111 (11)
39 40	Mobiliers et équipements de bureau Équipements de transport	(12)	180 (1 312)	225 5 742	405 4 430	450 3 361	45 (1 069) (12)
41	Machinerie lourde	(12)	2 054	325	2 379	1 000	(1 379) (12)
42	Outillages et équipements de travail	(/	127	1 398	1 525	1 825	300
43	Équipements de communication		76	118	194	287	93
44 45	Equipements informatique Total Installations générales	-	(101) 1 426	3 085 14 733	2 984 16 159	2 312 14 588	(672) (1 <b>571)</b>
46	Total installations gonorales						( ,
47 48	FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS		(260)	14 370	14 110	15 269	<b>1 159</b> (14)
49 50	INVENTAIRE GAZ COUSSIN		0	0	0	0	0
51 52	RÉINTÉGRATION AMORTISSEMENT DE VÉHICULES		(119)	1 327	1 208	1 111	(97)
53	CONTRIBUTIONS						
54	Subventions gouvernementales	(15)	3 999	(14 133)	(10 134)	0	<b>10 134</b> (15)
55 56	DÉCISION CT2014 AJUSTEMENT TX STANDARD MOI					(1 365)	<b>(1 365)</b> (16)
57	DECISION C12014 ASOSTEMENT TX STANDARD MICE					(1 303)	(1 303) (10)
58	TOTAL DES IMMOBILISATIONS	_	11 524	119 535	131 059	140 996 (*)	9 937
59	INITÍODATION DES PROJETO MA ISURO MASO A LOS ANTICOS DE LA COMPANSIONA DEL COMPANSIONA DEL COMPANSIONA DE LA COMPANSIONA DE LA COMPANSIONA DE LA COMPANSIONA DE LA COMPANSIONA DEL COMPANSIONA DEL COMPANSIONA DE LA COMPANSIONA DEL COM	- -					
60 61	INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TA						
62	Bureau affaire Rouyn Noranda	MIFAINE	65	1 753	1 818		(1 818)
63	Bonduelle		(570)	658	88		(88)
64	Pétromont		44	2 581	2 625		(2 625)
65	Thetford Mines		228	13 601	13 829 2 011		(13 829)
66 67	Pont Jacques-Cartier La Corne		(2 277) (229)	4 288 307	2 011 78		(2 011) (78)
68	Relocalisation de la conduite de l'autoroute Félix-Leclerc		8	301	8		(8)
69	Migration à windows 7 et office 2013						
70	Immobilisations					497	497
71 72	Actifs Intangibles					2 210	2 210
72 73	Extension du réseau dans la municipalité de Saint-Félicien Agrandissement du centre de distribution					(779) 2 073	(779) 2 073
74	Projet de relocalisation d'une conduite de transmission à Drum	mondville				(2 804)	(2 804)
75	Projet de relocalisation de la conduite du pont Bisson					113	113
76	TOTAL INTÉGRATION DES PROJETS MA INVESTIGATOR - 12-3						
77 78	TOTAL INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TA		(2 731)	23 188	20 457	1 310	(19 147)
76 79	TAIN ION TOR DANG LE GOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TA	- AINE	(2/31)	23 100	20 437	1310	(13 141)
80	TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION	-	5 991	171 262	177 253	168 946	(8 307)
81		-					

(\*) Gaz Métro-9, document 7, page 1 (Additions & transferts à la valeur historique + coûts d'abandons comptabilisés à l'encontre de l'amortissement cumulé).

## ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION PRÉVISION 5/7 – 2013, CAUSES TARIFAIRES 2013 ET 2014

- **1.** La baisse des investissements au 5/7 2013 (-2,5 M\$) est principalement expliquée par une baisse des nouvelles ventes reliées au segment Volume Petit Débit.
- La hausse de 1,4 M\$ des programmes commerciaux prévus être déboursés entre la prévision
   5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014 est en partie occasionnée par l'augmentation prévue des subventions PRC signées au cours de l'exercice 2013 par rapport à celles de l'exercice 2012 et dont le versement est prévu en 2014. En effet, en moyenne 32 % des PRC signées lors d'une année financière sont versées durant la même année tandis que 53 % de ces PRC sont versées à la deuxième année.

- 3. L'écart budgétaire entre la Cause tarifaire 2013 et le 5/7 2013 des projets de développement du réseau provient principalement d'une hausse de 2,2 M\$ des investissements en conduites principales en Estrie, en Montérégie et au Saguenay pour les projets de raccordement hors réseau du marché CII. Étant donné une densification plus faible du réseau de ces régions, les projets d'investissements CII requièrent en moyenne des extensions de conduites principales plus longues. L'écart budgétaire entre la Cause tarifaire 2013 et le 5/7 2013 s'explique également par l'inclusion au 5/7 2013, de deux projets non prévus à la Cause tarifaire 2013. Ces projets représentent une hausse des investissements des projets de raccordement hors réseau de 1,5 M\$. Le solde de l'écart provient principalement d'une augmentation prévue des investissements pour le marché CII sur réseau en raison du positionnement concurrentiel du gaz naturel par rapport au mazout.
- La diminution des investissements entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014 s'explique par la fin du projet Gazoduc Vallée-Jonction-Thetford Mines en 2013 (D-2011-149) (6,4 M\$). Par contre, cette diminution est compensée par un investissement, en 2014, de 5,2 M\$ relatif au projet d'extension de réseau dans la municipalité de Saint-Félicien (D-2012-174). Le projet La Corne (D-2012-056), quant à lui, a initialement été prévu à la Cause 2013 et au 5/7 2013. Les échéanciers du projet ont été reportés et le projet est maintenant prévu à la Cause tarifaire 2014.

Original : 2013.10.03 Gaz Métro – 9, Document 4

4. L'augmentation des contributions clients autres entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014 provient d'une contribution de 1,1 M\$ relative au projet d'extension de réseau dans la municipalité de Saint-Félicien (D-2012-174) qui sera reçue en 2014. Le solde de l'écart s'explique principalement par le remboursement prévu au 5/7 2013 d'une contribution client, dans le projet Beauval à Candiac. Tel que stipulé dans le contrat signé entre le client et Gaz Métro, la contribution du client lui sera remboursée après 5 ans, si la rentabilité du projet demeure supérieure au TRI déterminé lors de l'estimation de ce dernier en excluant la contribution.

- 5. L'écart budgétaire entre la Cause tarifaire 2013 et le 5/7 2013 pour les branchements d'immeubles de l'amélioration réseau s'explique principalement par une hausse de 0,9 M\$ des coûts d'abandons pour la région de Montréal-Est, qui inclut le centre-ville de Montréal. Les investissements prévus au 5/7 2013 en amélioration du réseau pour les branchements d'immeubles comportent une plus grande partie de coûts d'abandon.
- **6.** L'écart budgétaire entre la Cause tarifaire 2013 et le 5/7 2013 relativement à la protection cathodique s'explique par une augmentation des travaux requis pour cette rubrique.
- 7. La hausse des investissements dans les postes de livraison entre la Cause tarifaire 2013 et le
   5/7 2013 s'explique principalement par une augmentation de 0,7 M\$ des projets d'odorisation
   ainsi que l'ajout du projet de réfection du poste de livraison de St-Mathieu pour 0,5 M\$.
- La hausse entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014 provient principalement d'un investissement de 0,8 M\$ pour la modification de la rampe de mesurage au poste de livraison de Senneville. Le solde de l'écart s'explique par une augmentation des projets d'odorisation, suivant la stratégie de gestion des actifs, ainsi que par divers travaux requis pour cette rubrique.
  - 8. La diminution des investissements de 4,4 M\$ dans les conduites principales entre la Cause tarifaire 2013 et le 5/7 2013 s'explique par le report, à la Cause tarifaire 2014 et à la Cause tarifaire 2015, d'un investissement de 9,5 M\$ pour le projet de relocalisation d'actifs sous l'autoroute Félix-Leclerc (D-2012-120). Par contre, cette diminution est compensée par (i) une augmentation des investissements de 2,6 M\$ dans les projets de raccords mécaniques et les projets d'arrière-lots et par (ii) la réalisation de deux nouveaux projets, non prévus à la Cause tarifaire 2013, soit le projet de prolongement de la conduite près de l'intersection Marien et Broadway (Montréal) pour 1 M\$ et le projet de remplacement d'un poste de vanne près du pont

- 1 Jacques-Cartier pour 0,8 M\$. Finalement, le résiduel de l'écart s'explique par une augmentation 2 prévisionnelle de la réalisation d'un ensemble de plus petits projets.
- 3 L'augmentation de 3,6 M\$ des investissements en conduites principales entre le 5/7 2013 et la 4 Cause tarifaire 2014 s'explique par le report à la Cause tarifaire 2014 d'un investissement de 5 8.0 M\$ pour le projet de relocalisation d'actifs sous l'autoroute Félix-Leclerc (D-2012-120). De 6 plus, le projet de relocalisation de la conduite du pont Bisson (D-2013-121) explique une 7 augmentation de 7,5 M\$ des investissements à la Cause tarifaire 2014. Cette augmentation est atténuée par la diminution de 4,4 M\$ des investissements relatifs au projet du pont Jacques-Cartier (D-2011-104) et par la diminution de 3,0 M\$ des projets de raccords mécaniques et des 10 projets d'arrière-lots. Le solde de la variation entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014 s'explique par une réduction des investissements, en 2014, pour des projets non récurrents.

8

9

11

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

- 12 9. La hausse de 1,3 M\$ du budget en raccordement et régularisation entre le 5/7 2013 et la Cause 13 tarifaire 2014 provient principalement d'un investissement de 2,5 M\$ à la Cause tarifaire 2014, 14 pour le projet de relocalisation d'une conduite de transmission à Drummondville (D-2013-080). 15 Cette augmentation est atténuée par les projets non récurrents de contrôle des vannes à 16 distance de 0,5 M\$ et de transmission à Carignan de 0,4 M\$ effectués en 2013.
  - Gaz Métro tient à souligner qu'un montant créditeur de 2,8 M\$, relatif au projet de relocalisation d'une conduite de transmission à Drummondville et correspondant à la contribution du client, a été intégré dans le solde d'ouverture de la Cause tarifaire 2014 (Gaz Métro-9, Document 4, page 2, ligne 72). L'impact global de ce projet sur la base de tarification de la Cause tarifaire 2014 sera donc nul. En effet, l'investissement de 2,5 M\$, plus des frais généraux de 0,3 M\$ (inclus dans la section frais généraux de la pièce Gaz Métro-9, Document 4, page 2, ligne 47) sont compensés par la contribution du client.
  - 10. La hausse de 0,9 M\$ des investissements pour l'usine de liquéfaction entre la Cause tarifaire 2013 et le 5/7 2013 provient principalement d'une augmentation des investissements de 0,3 M\$ au 5/7 2013, relatif au projet de mise à niveau des réservoirs de gaz naturel liquéfié L80A et L80B (D-2010-068). De nouveaux projets ont également été identifiés dans le 5/7 2013 tels que, le remplacement des disjoncteurs à haute puissance pour 0,3 M\$ et le remplacement du tamis moléculaire et du gel de silice dans les tours de purification d'un montant de 0,2 M\$.

Original: 2013.10.03 Gaz Métro - 9, Document 4 La diminution de 0,8 M\$ des investissements pour l'usine de liquéfaction entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014 s'explique principalement par un ensemble de projets qui sont ponctuels à 2013 tels que le projet de mise à niveau des réservoirs de gaz naturel liquéfié L80A et L80B (D-2010-068) d'un montant de 0,4 M\$ et le projet de remplacement des disjoncteurs à haute puissance d'un montant de 0,3 M\$. Cette diminution des investissements entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014 est compensée par divers nouveaux projets d'investissements pour 2014.

- 11. La hausse du budget en structures et améliorations entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014
   s'explique principalement par l'investissement de 1,1 M\$ relatif à l'agrandissement du centre de distribution (D-2013-005).
  - 12. La diminution de 1,3 M\$ des investissements prévus en équipement de transport, entre la Cause tarifaire 2013 et le 5/7 2013, s'explique principalement par le report, à une année subséquente, d'investissements de 2,8 M\$ initialement prévus à la Cause tarifaire 2013. Ce report d'investissements découle d'une décision de Gaz Métro d'attendre la sortie sur le marché du nouveau modèle de véhicules utilisés par les techniciens réseau. Puisque Gaz Métro conserve ces véhicules sur plusieurs années, elle désire profiter des avantages qu'entraîneront les modifications apportées par le fabricant sur le modèle de véhicules utilisés. Ce report est toutefois atténué par un investissement de 0,5 M\$ à la suite de l'identification de besoins supplémentaires, ainsi que des investissements totalisant 1,0 M\$ occasionnés par le report ou la prolongation de projets amorcés en 2012 qui n'avaient pas été prévus à la Cause tarifaire 2013. Puisque ces investissements de 1,0 M\$ sont ponctuels à 2013, une diminution des investissements prévus en équipements de transport est donc constatée à la Cause tarifaire 2014 par rapport au 5/7 2013.
  - 13. L'écart budgétaire en machinerie lourde entre la Cause tarifaire 2013 et le 5/7 2013 s'explique principalement par des investissements supplémentaires totalisant 1,6 M\$ en raison de l'identification de plusieurs besoins supplémentaires. Le solde de l'écart s'explique par des investissements de 0,5 M\$ prévus au 5/7 2013 à la suite du retard, selon le calendrier initialement établi, de projets amorcés en 2012 qui seront complétés en 2013.
- L'écart budgétaire entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014 s'explique principalement par les besoins supplémentaires identifiés lors du 5/7 2013 tel qu'expliqué ci-haut. En effet, des investissements de 1.0 M\$, sur les investissements supplémentaires totalisant 1.6 M\$ prévus au

Original: 2013.10.03 Gaz Métro – 9, Document 4

- 5/7 2013, seront récurrents à la Cause tarifaire 2014. En conséquent, une diminution des investissements de 0,6 M\$ entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014 est donc constatée dans la Cause tarifaire2014. Le solde de l'écart s'explique principalement par la prolongation de projets amorcés en 2012 qui seront complétés au 5/7 2013 pour un montant de 0,8 M\$. Puisque ces investissements seront ponctuels au 5/7 2013, une diminution des investissements est donc constatée dans la Cause tarifaire 2014.
- 14. La hausse des frais généraux capitalisés entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014 s'explique
   principalement par une croissance des salaires et avantages sociaux ainsi qu'une augmentation
   du niveau des dépenses incluses au taux de frais généraux.
- 10 15. La diminution de 4,0 M\$ du budget de subventions gouvernementales entre la Cause tarifaire 11 2013 et le 5/7 2013 s'explique par une modification à l'entente initiale faite avec le 12 gouvernement pour la subvention relative au projet Gazoduc Vallée-Jonction/Thetford Mines 13 (D-2011-149). Cette modification a eue pour conséquence des encaissements de subvention 14 plus élevés que ceux initialement prévus en 2012. Ainsi, au lieu de recevoir une subvention de 15 4,0 M\$ pour 2012, comme prévu lors de l'intégration de ce projet à la Cause tarifaire 2013, un 16 montant de 8,0 M\$ a été réellement reçu en 2012 entraînant ainsi une diminution de la 17 subvention à recevoir en 2013. Cette subvention gouvernementale allouée pour le projet 18 Gazoduc Vallée-Jonction/Thetford Mines n'est pas récurrente à la Cause tarifaire 2014.
- 19 **16**. Voir la pièce Gaz Métro 11, document 12, page 5, tableau ligne c, pour l'ajustement du taux standard de la main d'œuvre imputée aux immobilisations.
- 21 **17.** Intégration des projets majeurs hors base à la base de tarification dans le solde d'ouverture de la cause tarifaire.
- Les investissements des années antérieures, intégrés à la base de tarification en début d'année, à la suite de l'approbation du projet par la Régie, sont aussi présentés à titre informatif.
- 25 **18.** Article 5 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie (article 73 de la Loi)
- Afin de satisfaire à l'article ci-dessus mentionné, les demandes d'autorisation pour les investissements, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 1,5 M\$, doivent être faites par catégorie d'investissements et doivent comporter les informations suivantes :

1 la description synthétique des investissements et de leurs objectifs; 2 • les coûts associés à chaque catégorie d'investissements; 3 la justification des investissements en relation avec les objectifs visés; 4 • l'impact sur les tarifs; 5 l'impact sur la fiabilité du service de distribution de gaz naturel. 6 La page 1 et la page 2 du présent document présentent les investissements qui sont prévus au 7 cours de l'année tarifaire 2013-2014. 8 Ces investissements sont présentés sous deux rubriques générales ventilées entre les projets 9 inférieurs et supérieurs à 1,5 M\$ à savoir les frais reportés pour un total de 26,6 M\$ et les 10 immobilisations pour un total de 141 M\$. 11 Les frais reportés comportent deux grandes catégories à savoir les actifs intangibles pour un 12 total de 6,1 M\$ et les programmes commerciaux pour un total de 20,6 M\$. 13 La page 12 de cette pièce (Gaz Métro-9, Document 4, page 12) fournit la description des 14 investissements pour les actifs intangibles en termes de développement informatique. 15 Pour ce qui est des programmes commerciaux, ces investissements correspondent aux 16 sommes versées en vertu des programmes de rabais à la consommation (PRC) et de rétention 17 par voie de rabais à la consommation (PRRC). 18 Les immobilisations sont ventilées de la manière suivante : 19 • Développement de réseau (40,9 M\$) 20 Les investissements prévus sous cette rubrique sont nécessaires pour assurer le 21 raccordement de la nouvelle clientèle. La page 13 de ce document présente ces 22 investissements selon qu'ils proviennent d'extensions de réseau supérieures à 1,5 M\$, ainsi 23 que des projets de raccordement sur et hors réseau. 24 Les projets de développement de réseau sont réalisés en fonction de leur rentabilité. La 25 rentabilité projetée des nouveaux investissements est présentée dans chacun des dossiers

tarifaires à la pièce présentant la rentabilité du plan de développement (Gaz Métro-7,

26

27

Document 2).

#### • Renforcement du réseau (1,0 M\$)

La rentabilité des investissements du développement du réseau exclut toutefois les investissements pour le renforcement du réseau puisque de tels investissements sont le résultat d'une densification accrue d'un réseau existant qui ne pourrait survivre à l'ajout de clients. L'impact sur les tarifs est intégré dans la présente demande tarifaire.

#### Amélioration du réseau (66,3 M\$) et Transmission réseau (2,7 M\$)

Investissements nécessaires afin d'assurer la fiabilité du service de distribution du gaz naturel et la sécurité du réseau. Ces rubriques présentées à la page 1 sont constituées des projets identifiés dans le cadre du programme de gestion des actifs (Gaz Métro-8, Document 1). Ces projets touchent les rubriques suivantes :

<u>Les branchements d'immeubles</u> sont remplacés lorsqu'il y a modification d'une conduite principale ou dans le cas de fuite. Certaines modifications peuvent aussi être requises sur les branchements, sur les régulateurs et sur les joints mécaniques.

Le programme annuel <u>de protection cathodique</u> consiste au remplacement ou à l'installation d'anodes sacrificielles et de redresseurs de courant dans le but de maintenir une différence potentielle entre la conduite et le sol environnant afin de préserver la conduite.

Les sommes investies au niveau du <u>mesurage</u> sont principalement pour le remplacement des compteurs neufs ou recyclés pour lesquels un sceau de non-conformité a été apposé à la suite de leur inspection. Également, un projet d'investissement est requis afin de se conformer au bulletin G-18 qui traite des nouvelles exigences de Mesure Canada quant à l'application de la *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz* en ce qui a trait aux périodes de validité des sceaux pour deux types d'appareils de conversion de volume de gaz. Ce projet a fait l'objet d'une demande spécifique à la Régie (R-3576-2005) et s'est terminé en 2013.

Les investissements au niveau <u>des régulateurs de pression</u> sont effectués chaque année pour la construction ou la rénovation de postes de détente et pré-détente, de postes de mesurage, de postes de vannes et pour la peinture de ces postes dans le but d'en prolonger la vie utile ainsi que le revêtement de la tuyauterie de ces postes.

Original: 2013.10.03 Gaz Métro – 9, Document 4

1 Au niveau des postes de livraison, des améliorations sont apportées chaque année, telles 2 que : le remplacement d'échangeur de chaleur, l'installation d'éclairage, d'abris, de 3 réservoirs et de systèmes d'odorant. 4 Des investissements sont requis annuellement au niveau des conduites principales afin 5 d'effectuer des remplacements de conduites corrodées, de conduites en acier recouvertes 6 de braies de houille et de conduites en aluminium et aussi, le remplacement de vannes de 7 sectionnement. 8 Au niveau du réseau de transmission, divers travaux sont effectués visant l'amélioration, le 9 remplacement ou la protection des actifs. 10 Entreposage du gaz (0,5 M\$) 11 Investissements nécessaires afin d'effectuer des mises à niveau aux normes 12 (ex. : Code Z-276) de l'Association canadienne de normalisation, d'assurer la fiabilité et la 13 sécurité entourant l'usine de liquéfaction et d'améliorer les procédés. 14 Installations générales (14,6 M\$) 15 Investissements nécessaires afin d'assurer l'entretien et l'amélioration des installations 16 générales. Voici quelques explications sur chacune des rubriques présentées à la page 1 : 17 Les investissements au niveau des <u>structures et améliorations</u> se composent de 18 projets de modernisation des infrastructures comme le programme d'acquisition et 19 de construction de nouveaux bureaux d'affaires, l'aménagement des bureaux 20 d'affaires, les améliorations locatives, s'il y a lieu, et le réaménagement du siège 21 social. 22 > Des sommes sont aussi allouées pour les mobiliers et les équipements de bureau 23 dans le but de remplacer le mobilier désuet, d'aménager les nouveaux bureaux 24 d'affaires et aussi, d'assurer une meilleure sécurité au niveau de nos installations. 25 Les investissements au niveau des équipements de transport et la machinerie lourde 26 sont requis annuellement afin de moderniser la flotte et de maintenir l'âge moyen à

un niveau acceptable en regard des dépenses en entretien et réparation, mais aussi

1 pour faire face à de nouveaux besoins. 2 Chaque année, des investissements sont nécessaires au niveau de l'outillage et des 3 équipements de travail dans le but de maintenir, de moderniser les équipements 4 essentiels au bon déroulement des opérations et aussi de remplir de nouveaux 5 besoins. Les équipements de communication et d'informatique sont constitués de montants 6 7 investis dans la téléphonie et les divers équipements de télécommunication. Les 8 équipements informatiques sont constitués de plusieurs projets, dont le 9 remplacement d'équipements, la mise à niveau du matériel et des serveurs. 10 • Frais généraux capitalisés (15,3 M\$) 11 Investissements correspondant aux frais généraux encourus pour la réalisation des 12 investissements ci-dessus mentionnés. 13 • L'inventaire gaz coussin (0 M\$) 14 En fonction du coût du gaz naturel, un ajustement de la valeur de l'inventaire de gaz coussin 15 est parfois nécessaire à l'exploitation du site d'entreposage de Pointe-du-Lac. 16 Réintégration amortissement des véhicules (1,1 M\$) 17 Capitalisation de l'amortissement relatif aux catégories de matériel roulant utilisé pour la 18 réalisation des travaux. Ce traitement de réintégration d'amortissement a été autorisé par la 19 Régie selon l'ordonnancement GC-1, page 5. 20 19. L'ensemble de ces investissements est nécessaire afin d'assurer la fiabilité du service de 21 distribution et la sécurité du réseau. 22 Gaz Métro demande à la Régie d'approuver les additions à la base de tarification relatives à 23 des projets d'investissement inférieurs à 1,5 M\$.

#### DETAIL DES ADDITIONS A LA BASE DE TARIFICATION **ACTIFS INTANGIBLES** PRÉVISION 5 / 7 - 2013, CAUSES TARIFAIRES 2013 et 2014 (000 \$)

			<u>ÉCART</u>	BUDGET CAUSE 2013	PRÉVISION <u>5/7 2013</u>	BUDGET CAUSE 2014	<u>ÉCART</u>	
No de ligne								
1	BUREAUTIQUE / FINANCES		915	4 114	5 029	2 999	(2 029)	(1)
2	EXPLOITATION		(159)	1 635	1 476	1 810	334	
3	SERVICE À LA CLIENTÈLE		(59)	75	16	257	241	
4	PROJETS NON SPÉCIFIQUES	(2)	(1 000)	1 000	0	1 000	1 000	(2)
5	TOTAL		(303)	<u>6 824</u>	<u>6 521</u>	<u>6 067</u>	<u>(455)</u>	

#### Note:

- La baisse des investissements projetés pour le dossier tarifaire 2014 par rapport aux investissements de la prévision 5/7 2013 est justifiée par le fait que le projet Simplification de l'environnement de base de données SAP (Décision D-2012-124) estimé à 2,3 M\$, est entièrement réalisé au cours de 2013. Cette baisse est partiellement compensée par l'investissement prévu de 0,5 M\$ pour le développement d'un outil d'analyse des volumes et des revenus.
- L'enveloppe budgétaire de 1,0 M\$ allouée à des projets non spécifiques a été répartie, dans la prévision 5/7 2013, entre divers projets des autres catégories. Cette enveloppe est reconduite au dossier tarifaire 2014.

Original: 2013.10.03 Gaz Métro - 9, Document 4

# DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU PRÉVISION 5 / 7 - 2013, CAUSES TARIFAIRES 2013 et 2014 (000 \$)

		Budget	5/7	Budget
		Cause 2013	2013	Cause 2014
		(1)	(2)	(3)
No de 1igne				
1	<u>DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU :</u>			
2				
3	Projets d'extension supérieurs à 1,5 M\$ soumis à la Régie :			
4				
5	Thetford Mines	6 834	6 357	
6	La Corne (incluant contribution client)	3 262	2 702	2 443
7	Extension du réseau à Saint-Denis-sur-Richelieu		3	
8	Extension du réseau dans la municipalité de Saint-Félicien (incluant contribution client)			4 116
9				
10		10 096	9 062	6 559
11	Projets de raccordement:			
12				
13	Sur réseau	11 722	13 249	14 165
14				
15	Hors réseau	17 128	22 024	20 223
16			25.070	24.000
17		28 850	35 273	34 388
18				
19 20	Total développement du réseau	38 947	44 335	40 947
21				-10 041

<sup>22</sup> Les projets de développement du réseau sont réalisés en fonction de leur rentabilité.